

Bruxelles, le 9 mai 2018

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'administration a l'honneur de vous informer que, à la suite de l'assemblée générale ordinaire, une assemblée général extraordinaire se tiendra le **vendredi 15 juin 2018 à 10.30 heures** au siège social de la société situé à 1000 Bruxelles, Boulevard Simon Bolivar 34 (« ENGIE Tower »). Les associés seront invités à s'exprimer sur la modification suivante de l'article 14.2 des statuts de la société :

Article 14.2

« a) De nouveaux associés B ne peuvent être acceptés que s'ils sont majeurs et s'ils sont riverains d'une Centrale de Production qui a été attribuée par le conseil d'administration conformément à l'article 6.2 des présents statuts. Les parts appartiennent à la sous-catégorie à laquelle la Centrale de Production a été attribuée conformément à l'article 6.2 des présents statuts et dont les nouveaux associés B sont riverains. S'ils sont riverains de plus d'une Centrale de Production, ils peuvent alors choisir à quelles parts des sous-catégories concernées souscrire, étant entendu qu'ils peuvent souscrire à des parts appartenant à plus d'une sous-catégorie.

Sont considérés comme riverains, aux fins de l'application du présent article 14.2.a), les personnes physiques dont le domicile est situé dans la commune dont au moins une partie du territoire se situe endéans une certaine distance fixée par le conseil d'administration par rapport à chaque mât du parc d'éoliennes concerné ou de la Centrale de Production d'énergies renouvelables concernée. La distance peut varier en fonction de la Centrale de Production.

b) De nouveaux associés B peuvent également être acceptés s'ils sont majeurs et exercent une activité économique aux sièges d'exploitation d'entreprises sur le terrain desquelles se situe une Centrale de Production. Les parts appartiennent à la sous-catégorie à laquelle la Centrale de Production a été affectée conformément l'article 6.2 des présents statuts et à proximité de laquelle les nouveaux associés B sont employés. S'ils exercent une activité économique aux sièges d'exploitation d'entreprises sur le terrain desquelles se situe plus d'une Centrale de Production, ou dans plusieurs lieux où se situe une Centrale de Production, ils peuvent choisir à quelles parts des sous-catégories concernées souscrire, étant entendu qu'ils peuvent souscrire à des parts appartenant à plus d'une sous-catégorie.

Aux fins de l'application du présent article 14.2.b, l'activité économique est définie comme étant toute activité résultant d'un contrat où il est indiqué que (i) il y a un lien d'emploi ou de collaboration avec une entreprise sur le terrain de laquelle se situe une Centrale de Production et (ii) que le lieu habituel de travail ou de collaboration se trouve aux sièges d'exploitation de

Electrabel CoGreen est une société coopérative reconnue à responsabilité limitée

Boulevard Simón Bolívar 34, B-1000 Bruxelles, Belgique

l'entreprise sur le terrain de laquelle se situe une Centrale de Production. Un lien d'emploi ou de collaboration englobe toutes les situations où des prestations sont fournies contre une rémunération, en ce compris, mais sans s'y limiter, les travailleurs liés par un contrat de travail (y compris les étudiants, les intérimaires et les salariés des sous-traitants), aussi bien à durée déterminée qu'à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel, et les personnes physiques qui offrent leurs services de manière indépendante. Les candidats associés sont tenus de satisfaire à ces conditions sur présentation d'une déclaration de l'entreprise, signée à la fois par une personne habilitée à représenter l'entreprise et par le candidat-associé, dans laquelle (i) leur lien d'emploi ou de collaboration avec l'entreprise et (ii) leur lieu de travail ou de collaboration sur le terrain duquel se situe une Centrale de Production, sont confirmés. »

Les associés, qui ont l'intention d'assister à cette assemblée générale extraordinaire, sont priés de bien vouloir nous confirmer leurs présences pour le 8 juin 2018 au plus tard par mail (en indiquant leur nom, prénom et domicile) à info@electrabelcogreen.com.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Nico Priem
Président du Conseil d'administration